

COMMUNE DE WATTWILLER

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE WATTWILLER
DE LA SEANCE DU 19 MAI 2011**

Sous la présidence de Monsieur Jacques MULLER, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h

Présents : MM., Noëlle TITTEL, Claude BURGER, Pierre TETTAMANZI, Bernard WETTERER, Pierre BARMES, adjoints
Oliver ROGEON, Anne SCHMITT, Jean-Pierre JOSTE, Régine JUTKOWIAK
Hubert MENET, Jean-Joseph FELTZ, Jean-Claude PELKA
Marie-Roselyne MULLER , Albert SCHROEDER

Absents excusés et non représentés : Eric GIGNET

Absent non excusé : 0

Ont donné procuration : M. Thomas SCHAAD à M. Jacques MULLER
Mme Claudine POUPELLE à Mme Noëlle TITTEL
Mme Anne BRIAND à Mme Anne SCHMITT

Auditeurs présents : 4

Secrétaire de séance : M. Gérard KERN

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2011
- 2- Forêt communale - Approbation de l'état d'assiette 2012
- 3- Instauration du temps partiel - Validation par le Comité Technique Paritaire
- 4- Plan des effectifs
 - Transformation d'un poste d'adjoint technique en poste d'agent de maîtrise
- 5- Renouvellement convention d'assistance technique avec l'ADAUHR
- 6- Quartier Innovant
 - a) Choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage
 - b) Détermination du Comité de pilotage
- 7- Réhabilitation / extension salle Krafft - Détermination du Comité de pilotage
- 8- Exposition Maurice et Katia KRAFFT
 - Concours financier de la Communauté des Communes
- 9- Réadhésion au C.A.U.E
- 10- Reversement de vacation à des Sapeurs pompiers
- 11- Soutien aux énergies renouvelables – validation de dossiers
- 12- Détermination cadeau de départ à la retraite
- 13- Communications
- 14- Divers

POINT 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2011

Le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – Forêt communale – Approbation de l'état d'assiette 2012

Point présenté par Pierre TETTAMANZI

L'Office national des forêts a présenté l'état d'assiette des coupes susceptibles de figurer sur l'état prévisionnel que le Conseil Municipal sera amené à approuver pour les coupes effectives qui seront réalisées en 2012 dans la forêt communale.

Cet état d'assiette permet de prévoir, dans le respect du plan d'aménagement forestier, les parcelles à marteler dans les groupes d'amélioration ainsi que les surfaces à régénérer avec les volumes prévisionnels respectifs.

Ainsi, les parcelles suivantes sont pressenties au titre de l'exercice 2012 :
12, 13, 22, 24, 25 et 36

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver ces propositions pour permettre aux techniciens forestiers de procéder aux opérations de martelage.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette des coupes pour l'année 2012 tel que proposé par l'O.N.F.

POINT 3 - Instauration du temps partiel - Validation par le Comité Technique Paritaire

Par délibération du 21 mars 2011, le Conseil Municipal a décidé l'instauration du temps partiel dans les services municipaux.

Cette décision a été transmise au Centre de gestion du Haut-Rhin et a donné lieu à un avis favorable du Comité Technique Paritaire enregistré sous le n° D2011.2 et délivré le 19 avril 2011.

Par conséquent, le dispositif est définitivement applicable dans la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire.

POINT 4 - Plan des effectifs**- Transformation d'un poste d'adjoint technique en poste d'agent de maîtrise**

Point présenté par Bernard WETTERER

M. Jean-Pierre WACH, adjoint technique principal de 1^{ère} classe et responsable des services techniques, a satisfait à la session 2011 de l'examen professionnel d'agent de maîtrise territorial organisé par le Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Afin de permettre à M. WACH d'intégrer ce cadre d'emploi qui lui ouvre la perspective d'accéder, dans le déroulement normal de carrière, au grade d'agent de maîtrise principal, il y a lieu de modifier le plan des effectifs par la transformation d'un des postes actuels d'adjoint technique dans un poste d'agent de maîtrise.

Il appartiendra par la suite au maire de prononcer les arrêtés individuels d'avancement en fonction de l'ancienneté acquise par M. WACH dans son emploi actuel et de l'avis de la commission administrative paritaire dans le cadre de la promotion interne.

Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la transformation au plan des effectifs en vigueur d'un poste d'adjoint technique en poste d'agent de maîtrise
- charge le maire de prendre, le moment venu, les arrêtés respectifs d'avancement

POINT 5 - Renouvellement convention d'assistance technique avec l'ADAUHR

Point présenté par Pierre BARMES

Par délibération du 25 juin 2008, le Conseil Municipal avait autorisé le maire à signer une convention avec l'ADAUHR pour une mission gratuite d'assistance et de conseil dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Ce concours technique s'est avéré utile à plusieurs reprises dans le cadre de contacts préliminaires préalables à des grands projets communaux ou au moment de l'engagement de la procédure du P.L.U.

Cette convention est arrivée à échéance le 13 mai 2011 et il convient d'autoriser le maire à renouveler le document contractuel avec l'ADAUHR pour une nouvelle période d'une durée maximale de trois années.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction de la mission d'assistance et de conseil de l'ADAUHR et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

POINT 6 - Quartier Innovant

a) Choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage

Comme suite à la consultation publique engagée pour le choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui accompagnera la Commune dans l'opération « QUARTIER INNOVANT », trois bureaux d'études ont déposé leur candidature qui répond aux critères du règlement de consultation.

L'examen attentif des dossiers a été complété par une audition qui a permis à deux des trois candidats d'apporter des éléments complémentaires d'information utiles pour le choix final.

L'analyse des offres sur la base des critères fixés par le règlement de consultation permet de dégager le tableau ci-après :

- HAMEAUCITE	4,2 points	25 750,- € H.T.
- SEMHA	3,5 points	49 250,- € H.T.
- H4	3,3 points	33 000,- € H.T.

Compte tenu de l'importance que revêt ce projet pour la municipalité dans le mandat électif en cours, le choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage fait l'objet d'une décision solennelle de l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- confie la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération « QUARTIER INNOVANT » à la S.A.R.L. HAMEAUCITE à MULHOUSE.
- autorise le maire à signer la convention ainsi que tous documents utiles pour l'instruction de la procédure

b) Détermination du Comité de Pilotage

Après la désignation officielle du Bureau d'études HAMEAUCITE comme assistant à maîtrise d'ouvrage, il convient de mettre en place un comité de pilotage sur ce dossier qui constitue l'un des projets « phare » du mandat.

Il s'agit de réunir un groupe de travail qui sera l'interlocuteur privilégié de l'assistant à maîtrise d'ouvrage et qui accompagnera les techniciens du bureau d'études dans toutes les phases d'élaboration du projet.

Les élus suivants se sont proposés pour figurer dans ce comité de pilotage :

Jacques MULLER, Pierre BARMES, Marie-Roselyne MULLER, Eric GIGNET, Hubert MENET, Albert SCHROEDER

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la composition du comité de pilotage du projet « Quartier Innovant » comme indiqué ci-dessus.

POINT 7 - Réhabilitation / extension salle Krafft - Détermination du Comité de pilotage

Par décision du maire du 12 avril 2011 prise en vertu d'une délégation de pouvoirs, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'extension/réhabilitation de la salle Maurice et Katia KRAFFT a été confiée au groupement SEMHA/ADAUHR de COLMAR qui a présenté l'offre répondant au mieux aux critères de sélection fixés au règlement de consultation.

Sur la base du document-programme déjà établi par les élus porteurs du dossier, il convient à présent de finaliser l'avant-projet sommaire afin de pouvoir soumettre un dossier de demande de subvention au Conseil Général dans le cadre de la programmation 2010/2013 du contrat de territoire de vie du pays Thur-Doller.

Dans cette perspective, il y a lieu de réunir un groupe de travail qui aura pour mission l'élaboration effective du projet en concertation avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage et les différentes associations qui seront les usagers des futurs locaux.

Les élus suivants se sont proposés pour figurer dans ce comité de pilotage :

Jacques MULLER, Claude BURGER, Pierre TETTAMANZI, Bernard WETTERER, Pierre BARMES, Olivier ROGEON, Eric GIGNET, Jean-Pierre JOSTE.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la composition du comité de pilotage du projet de réhabilitation/extension de la salle Maurice et Katia KRAFFT comme indiqué ci-dessus.

COMMUNE DE WATTWILLER

PV du CM du 19.5.2011

POINT 8 - Exposition Maurice et Katia KRAFFT
- Concours financier de la Communauté des Communes

Point présenté par Noëlle TITTEL

La Commune de WATTWILLER a souhaité rendre hommage aux époux Maurice et Katia KRAFFT, décédés accidentellement il y a vingt ans dans l'exercice d'une mission, en organisant une exposition composée d'effets personnels, d'ouvrages divers, de pierres volcaniques, etc... entre le 16 et 26 mai 2011 dans la salle qui porte leur nom. Une association de la région a fourni les supports et le coût est essentiellement lié à la logistique. Un lien vers le site des Mines du Silberthal a également été envisagé.

En considération de l'impact pédagogique que représente cette exposition pour les élèves des écoles de la Communauté des Communes, et au regard du budget de l'exposition (environ 5 000,- €), la commune a sollicité la Communauté de communes pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Le V de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales permet l'attribution par un EPCI à une de ses communes-membres de fonds de concours pour « financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement », moyennant une délibération concordante de leur conseil respectif, à la majorité simple, le montant du fonds attribué par l'EPCI ne pouvant être supérieur à celui restant à la charge de la commune.

La Commune de WATTWILLER a communiqué le plan de financement prévisionnel, qui se présente comme suit :

- Dépenses **4 950,-€**
- Recettes **4.950,-€**, intégrant un fonds de concours de la communauté de communes de 2 000,-€ et un autofinancement de 2 950,- €

Par délibération du 28 avril 2011, le conseil de communauté a approuvé le fonds de concours de 2 000,- € et le Conseil Municipal est appelé à se prononcer par délibération concordante sur l'attribution de ce fonds.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve le fonds de concours de 2 000,- € attribué par la Communauté de communes pour l'exposition Maurice et Katia KRAFFT
- s'engage à établir, à l'issue de la manifestation, un bilan final à titre de justificatif de la subvention de l'EPCI

A l'issue de ce point, M. le Maire propose une interruption de séance à 20h35 pour laisser la parole aux auditeurs ; la séance officielle reprend à 20h40.

POINT 9 - Réadhésion au C.A.U.E

Point présenté par Pierre BARMES

Par délibération du 23 mars 2005, la Commune avait adhéré au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement) pour s'entourer des conseils de cet organisme à l'occasion de la réflexion sur l'aménagement de la place des tilleuls.

A l'occasion de la réhabilitation de la place de l'église, la municipalité entend à nouveau faire appel au C.A.U.E. pour solliciter son concours et l'appui de ses techniciens dans les études préliminaires afin de valoriser cet espace central du village à l'image de la restauration des toitures de l'édifice.

Le C.A.U.E. pourra également apporter son concours dans la réalisation des aménagements floraux et des espaces verts, notamment dans le choix des espèces végétales et les modalités d'entretien et de suivi des parterres floraux.

L'adhésion au C.A.U.E. s'accompagne d'une cotisation annuelle de la commune d'un montant de 200,- €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au C.A.U.E. et le règlement de la cotisation annuelle de 200,- €.

POINT 10 - Reversement de vacations à des Sapeurs pompiers

Point présenté par Claude BURGER

En application de la circulaire du 26 juillet 2004, les vacations allouées par le SDIS aux sapeurs-pompiers volontaires à l'occasion de formations effectuées à l'école départementale des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin, sont versées directement aux collectivités auxquelles incombe le reversement aux sapeurs-pompiers concernés.

La dernière allocation à verser à la collectivité par le SDIS s'élève à 708,80 € et ne concerne qu'un seul sapeur, à savoir M. Philippe ELSAESSER, pour une formation SP avec perte de salaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le reversement du montant de 708,80 € à M. Philippe ELSAESSER.

POINT 11 - Soutien aux énergies renouvelables – validation de dossiers

Point présenté par Pierre TETTAMANZI

Dans le cadre de la participation communale instaurée par le Conseil Municipal dans sa séance du 21 mars 2007 au titre du soutien aux énergies renouvelables pour l'installation de différents équipements reconnus à ce titre (chaudières à bois plaquettes, eau chaude sanitaire solaire, production électrique par panneaux photovoltaïques, etc..), le maire indique que plusieurs dossiers ont été validés par le Conseil Régional, permettant ainsi le versement de la subvention communale. Sont proposées les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Adresse de la construction	Destination	Technologie	Date (1)	Montant
BURGLÉN Benôît	10, rue du Borhof	Eau chaude sanitaire	panneaux intégrés	18/02/10	450,-€
CHARMONT Stéphane	7, Impasse St-Sébastien	Eau chaude sanitaire	Panneaux intégrés	21/07/10	450,-€
BOMMER Jean-Marc	8, rue de la Cantine	Eau chaude solaire	Panneaux intégrés	15/03/11	450,-€

(1) Date de notification de l'aide du Conseil Régional au propriétaire

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le tableau d'attribution des subventions indiquées dans le tableau ci-dessus
- charge le maire de procéder au mandatement

POINT 12 - Détermination cadeau de départ à la retraite

Point présenté par Noëlle TITTEL

Madame Josiane FURGINE, adjoint administratif de 2^{ème} classe, cessera ses fonctions le 30 juin prochain pour une retraite bien méritée.

Comme à l'accoutumée, les commissions communales proposent d'honorer la partante par un cadeau de la collectivité sur la base d'un montant de 15,- € par année de présence, soit **200,- €** pour les 13 années passées à l'école maternelle, à l'école mixte ainsi qu'au secrétariat de la mairie, cadeau de départ qui est attribué sous forme de bon d'achat à valoir dans les enseignes du secteur.

La dépense correspondante est imputable à l'article 6257.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'attribution du bon d'achat de **200,- €** à Mme Josiane FURGINE.

POINT 13 – Communications

Le maire donne connaissance d'une décision prise en matière de droit de préemption urbain :

- le 5 mai 2011 - Vente époux LEY à consorts MARIE-RAHON – rue de Guebwiller – Renonciation

..... donne connaissance d'un arrêté pris en matière de circulation routière

- le 2 mai 2011 – Réglementation circulation rue du Général de Gaulle/rue de la 1^{ère} Armée – Manifestation du 8 mai
- le 2 mai 2011 – Réglementation circulation rue de la 1^{ère} Armée – Etudes de sol carrefour

..... donne connaissance d'arrêtés pris dans le cadre des pouvoirs de police :

- le 15 avril 2011 – Levée fermeture administrative Restaurant « LES SOURCES »
- le 15 avril 2011 – Levée partielle fermeture administrative Camping des Sources
- le 4 mai 2011 – Levée définitive fermeture administrative Camping des Sources
- le 12 mai 2011 – Validation cahier des prescriptions de sécurité du Camping des Sources

POINT 14 – Divers**a) Décision budgétaire modificative**

Point présenté par Pierre BARMES

L'échange de terrains entre la Commune de WATTWILLER et les époux Philippe PROVANG s'est conclu récemment avec la signature des parties le 18 avril dernier en l'étude notariale de Me Jean-Marc HASSLER à WITTESHEIM.

La Commune ayant été destinataire de la minute de l'acte, il y a lieu de procéder aux différentes écritures tant en dépenses qu'en recettes en y incluant la plus-value résultant de la vente d'un bien que la collectivité avait acquis à un prix inférieur en 1991.

Les opérations d'ordre budgétaire ne nécessitant pas d'inscriptions au budget, seule doit être matérialisée le montant de la vente du bien communal par l'ouverture d'une ligne au chapitre 024

Par conséquent, il convient de voter la décision modificative suivante qui n'entraîne aucun changement dans l'équilibre du budget :

R024	Produit de cessions d'immobilisations	47 040,- €
R2111	Aliénation de terrains	- 42 000,- €
R10222	FCTVA	- 5 040,- €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition susdite.

b) suite

M. Bernard WETTERER signale qu'après la découverte d'importantes infiltrations d'eau à la sacristie, un groupe de bénévoles s'est attelé aux travaux de réfection nécessaires, le matériel ayant été mis à disposition par la Commune. Cette intervention mérite les remerciements de la municipalité.

Mme Régine JUTKOWIAK invite les élus au concert donné par les P'tits Armands le dimanche 22 mai 2011 à l'Abri-Mémoire d'UFFHOLTZ.

Personne ne demandant plus la parole, le maire clôt la séance à 21h.